

N° : DP 20/98

DECISION DU PRESIDENT

**MARCHE 25RL17 QUARTIER DE LA CREATIVITE ET DE
LA CONNAISSANCE - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR D'ART ET DE DESIGN (ESAD)
AINSI QU'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISES NUMERIQUES
(TVT) - LOT N°8: PLOMBERIE CVC - AVENANT N°1**

Le Président de la Métropole

VU le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19",

VU l'article 139-5 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

VU l'article 139-6 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié sans vérification de la substantialité des modifications apportées si leur montant n'excède pas 15%,

VU le marché n°25RL17 relatif au Quartier de la créativité et de la connaissance -Construction d'une école d'enseignement supérieur d'art et de design (ESAD) ainsi qu'une pépinière d'entreprises numériques (TVT), LOT N°08: PLOMBERIE CVC, notifié le 4 avril 2017 à l'entreprise TNT PACA, pour un montant de 1 539 730.02€ HT,

VU le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution des travaux, des adaptations techniques mineures apparaissent nécessaires, notamment à la demande de la commission de sécurité, et engendrent des suppressions et ajouts de prestations à exécuter, définies dans 7 fiches techniques modificatives, élaborées par le Maître d'œuvre après consultation de l'entreprise,

CONSIDERANT que ces travaux sont nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage et ne modifient pas l'économie générale du contrat,

CONSIDERANT que ces modifications sont chiffrées en moins-value à 47 082.44€HT et en plus-value à 89 901.38 € HT, soit une augmentation de 42 818.94 € HT,

CONSIDERANT que cela porte le prix global et forfaitaire du marché de 1 529 730.02 € HT à 1 582 548.96 € HT,

CONSIDERANT que cette augmentation représente 2.78% du prix initial,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER l'avenant n°1 au marché 25RL17 avec l'entreprise TNT PACA d'un montant de 42 818.94 € HT ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits sont inscrits aux opérations 1131 et 1132.

La présente Décision sera

Fait à Toulon, le **23 AVR. 2020**

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance



Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "H. Falco", written over the printed name and title.



MARCHE N° 25RL17

Quartier de la créativité et de la connaissance -Construction d'une école d'enseignement supérieur d'art et de design (ESAD) ainsi qu'une pépinière d'entreprises numériques (TVT)

LOT N°08 : PLOMBERIE CVC

AVENANT N° 1

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO - Président en exercice, dûment habilité par décision du Conseil Communautaire n° 14/04/5 du 14 avril 2014, portant délégations au Président au Bureau.

Direction : **Direction Générale des Services Techniques, Territoires et Proximité**

Titulaire du marché : **TNT PACA, représenté par Richard PALO,**

Numéro du marché : **25rl17- 17 324**

Date de notification : **4 avril 2017**

Montant initial du marché : **1 539 730.02 €HT**

Imputation budgétaire : **Opérations 1131 et 1132**

Nature de l'acte modifiant le marché :
Adaptation techniques mineures

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 **Objet de l'avenant**

En cours d'exécution des travaux, des adaptations techniques apparaissent nécessaires et engendrent des suppressions et ajouts de prestations à exécuter, définies dans les fiches techniques modificatives suivantes, élaborées par le Maître d'œuvre après consultation de l'entreprise, et annexé au présent avenant :

- FTM06 : Modification du traitement de l'air pour local édition RDC pour une plus-value de 4 124,28 €HT
- FTM07 : Modification du local photo argentique pour une plus-value de 7 396,59 €HT
- FTM21 : Réorganisation des locaux administratifs du R+1 amenant un ajout de panneaux rayonnants pour une plus-value de 734,20 €HT
- FTM64 : Fourniture et pose de Promat au sous-sol pour le désenfumage du plot pour une plus-value de 3 078,00 €HT
- FTM70 : Evolutions des appareillages sanitaires pour une plus-value de 56 109.26 €HT et une moins-value de 47 082.44€HT
- FTM71 : Modification des colonnes sèches pour une plus-value de 8 275,00 €HT
- FTM72 : Fourniture et pose des extincteurs et des plans d'évacuation pour une plus-value de 10 184,05 €HT.

Article 2 **Montant de l'avenant :**

Le montant des prestations objets du présent avenant, se décompose comme suit :

- une plus-value de 89 901.38 €HT
 - une moins-value de 47 082.44€HT,
- Soit une plus-value totale de **42 818.94 €HT.**

Le présent avenant porte le montant global du marché de 1 539 730.02 €HT à **1 582 548.96€HT.**

Article 3 **Autres incidences (délai)**

La durée d'exécution des travaux est prolongée jusqu'à la fin de réalisation des travaux.

Article 4 **Divers**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

C - SIGNATURES

Fait à Toulon, le 7/04/2020

Société
Pour le groupement


TNT PACA
nom commercial de la SAS BAOU
39, rue Marcellin Berthelot
BP 70415 ZI La Garde - 83079 Toulon CEDEX 9
☎ 04 97 94 39 94 - ✉ tnt-paca@baou.fr
RCS TOULON 441 322 385 - APE 4322B

Pour Toulon Provence Méditerranée
Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général des Services
Valérie PAECHT